Clichy Sous-Bois
envie d'avenir

LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

Résidence autonomie PABLO NERUDA

BIENVENUE À LA RÉSIDENCE

L'engagement de la ville de Clichy-sous-Bois auprès de ses seniors est une priorité.

Nos missions d'accueil et d'accompagnement des seniors s'attachent à respecter l'autonomie de chacun tout en proposant un cadre de vie agréable et chaleureux.

Notre résidence autonomie Pablo Neruda s'inscrit dans cette volonté et vous propose un lieu de vie unique qui, nous l'espérons, répondra à vos attentes.

Ce livret vous permettra de vous familiariser avec notre établissement.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques et celles qui vous permettront de profiter pleinement des services proposés.

L'ensemble de l'équipe du pôle Senior est à votre disposition et s'attachera à tout mettre en œuvre pour faciliter votre installation, répondre à vos besoins et vous assurer le meilleur confort de vie possible.

Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue.

Olivier KLEIN,
Maire de Clichy-sous-Bois

1) LA RÉSIDENCE AUTONOMIE PABLO NERUDA

Le statut et la localisation

La résidence Autonomie Pablo Neruda, créée en 1978, est une structure médico-sociale. Lieu de vie non médicalisé, elle accueille des personnes âgées à partir de 60 ans, ayant un lien avec la commune de Clichy-sous-Bois, dont l'autonomie leur permet d'assumer les actes de la vie quotidienne.

La Résidence Autonomie Pablo Neruda se situe à l'est de Paris dans le Département de la Seine-Saint-Denis, à 15 km des portes de la capitale et limitrophe de la Seine-et-Marne.

La situation de la résidence vous permet de bénéficier de nombreux lieux administratifs et commerces de proximité : mairie, CCAS, bureau de poste, supermarché, petits commerces, pharmacie, bibliothèque,...
C'est un ensemble résidentiel de logements locatifs indépendants, complété par des lieux de vie et des services collectifs.

Ces logements appartiennent au bailleur social « Toit et Joie » qui les met à disposition de la ville et de son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en location.

L'établissement, dispose aujourd'hui de 17 logements d'une superficie variant de 42m² à 55m² (14 F2 – 2 F1 et 1 F3) et un local d'animation au sein d'une copropriété privée située en centre ville.

2) LA VIE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE PABLO NERUDA

Les logements

Vous êtes locataire d'un logement non meublé que vous pouvez aménager à votre convenance, dans la limite de l'espace du logement et du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Le logement, adapté aux personnes âgées, est composé comme suit :
> Une entrée
> Une salle à manger
> Une cuisine
> Une salle de bain avec un lavabo, un WC avec abattant et une douche
> Un placard penderie
> Une chambre (pour les F2 et le F3)

L'espace collectif

Cet espace collectif, appelé « petit foyer d'animation », est à votre disposition. Conçu pour favoriser les échanges et les rencontres, il constitue un lieu chaleureux où se réunir pour un moment de détente et de convivialité. L'animateur de la Maison des seniors y est présent une fois par semaine.

Notre équipe de 13 personnes de la Maison des seniors Ambroise Croizat, pluridisciplinaire, participe à une prise en charge globale de vos besoins.
La sécurité d'un accompagnement personnalisé grâce à la disponibilité d'un personnel formé et attentif aux besoins de chacun.

Le stationnement

L'établissement ne possède pas de places réservées en parking souterrain.
Vous pouvez librement stationner sur le parking extérieur.

L'accès au logement

La porte d'entrée de la résidence est sécurisée par un digicode que vous pouvez également ouvrir avec votre badge. Ce badge donne accès à la porte piéton. Vous disposez également d'une clé d'appartement et d'une clé de boite aux lettres.

L'ascenceur

Vous disposez d'un ascenseur desservant les 8 étages. En cas de difficulté, reportez-vous aux consignes de sécurit

L'assurance habitation

Obligatoire dès votre entrée dans les lieux, elle doit couvrir les dégâts des eaux, incendie, explosion,....

La consommation d'eau

Le compteur est individuel pour l'eau chaude et froide et la facture est établie par le CCAS après le relevé des compteurs effectué à votre domicile tous les six mois.

L'installation électrique

Vous possédez votre propre abonnement EDF. Votre disjoncteur principal est situé sur le palier de votre appartement. Une facture vous est adressée par l'opérateur.

Le chauffage

La résidence est dotée d'un chauffage collectif urbain inclus dans le prix du loyer.

Le téléphone

Votre appartement dispose d'un branchement téléphonique.
L'abonnement est individuel auprès de l'opérateur de votre choix.

La sécurité

Nous vous invitons à demander la téléassistance qui vous permettra, grâce à un boitier relié à un système d'appels téléphoniques, d'alerter votre entourage en cas de besoin. Renseignements et mise en place à l'accueil de la **Maison des seniors au 01 43 88 22 11** (Prise en charge partielle par le CCAS, reste à votre charge : 4,40 euros/mois).

Les travaux d'entretien

Les petits travaux (remplacement d'ampoule, joints de robinetterie, remplacement de la chasse d'eau et/ou abattant,...) sont sous votre responsabilité et à votre charge.
Seuls les travaux dans les parties communes font l'objet d'une intervention programmée et sont à la charge du propriétaire.

3) L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSIDENTS

L'accueil

Le personnel de la Maison des seniors est à votre disposition pour répondre à vos questions du lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30. Vous pouvez également prendre rendez-vous au 01 43 88 22 11

La restauration

Vous pouvez déjeuner librement dans votre appartement ou bénéficier du portage de repas à domicile ou encore de la navette pour prendre vos repas à la Maison des seniors. Pour cela, votre inscription est impérativement 48h avant le déjeuner auprès de l'agent de restauration au 01 43 88 81 07.

Les animations

L'établissement vous propose diverses animations au sein de la résidence ainsi qu'à la maison des seniors. Les programmes sont envoyés et affichés, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des animateurs au 01 43 88 81 09 ou 01 43 88 81 03

Les prestations « bien être »

Pédicure, coiffure, massage ou encore séance de relaxation vous sont proposées à la Maison des seniors. Tarifs variables selon la prestation.
Prise de rdv au 01 43 88 22 11

Le transport

Nous mettons à votre disposition une navette pour faire vos courses, déplacements vers les professionnels de santé, banque, ou encore pour l'accompagnement des sorties et petites excursions.

4) LA PARTICIPATION DES LOCATAIRES

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions liées au fonctionnement, à l'organisation, à la vie quotidienne de l'établissement dans lequel vous êtes accueilli. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser votre participation et votre implication au sein de la résidence.
Le CVS est une instance collégiale qui fonctionne de manière démocratique et qui se réunit au minimum trois fois par an.

Les membres du Conseil de la vie sociale élus pour trois ans sont consultés sur toute question concernant particulièrement :

- L'organisation intérieure de la vie quotidienne,
- l'animation socioculturelle,
- les modifications concernant la prise en charge
- les activités,
- les projets de travaux et d'équipement,

Le CVS est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.
Composition de l'actuel CVS : Cf document remis sur l'organisation du CVS

Les numéros utiles

Maison de seniors Ambroise Croizat
01 43 88 22 11

Portage de repas ou repas sur la structure
01 43 88 81 07

Mairie (accueil)
01 43 88 96 04

Centre administratif Jolie-Curie
01 43 88 82 63

Police nationale : 17

Commissariat de police
01 82 46 60 00

Samu : 15

Pompiers : 18

Centre anti poisons
01 40 05 48 48

Centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil
01 41 70 80 00

Résidence Autonomie
PABLO NERUDA
1 allée du 8 mai 1945
93390 Clichy-sous-Bois
Tél : 01 43 88 22 11

Clichy Sous-Bois
envie d'avenir